



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 115169

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les nouvelles directives de justification de nationalité française pour l'attribution d'un passeport biométrique. Depuis plusieurs mois, de nombreuses personnes nées à l'étranger se voient être obligées de prouver leur nationalité française afin d'obtenir un passeport biométrique. Cette nouvelle directive touche directement les citoyens français qui se sentent rejetés et humiliés par cette obligation de prouver qu'ils sont français. Une telle mesure est ressentie comme une discrimination à l'égard des Français nés hors du territoire. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les raisons qui justifient cette nouvelle directive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115169

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 43